

L'équipe médicale et paramédicale est à votre disposition
Pour toute question, vous pouvez contacter :

Urgences

Service d'hématologie

de 8h00 à 17h00 :
☎ 05 55 05 66 42

de 17h00 à 8h00 :
☎ 05 55 05 66 72

Hôpital réseau

Tél. :

Renseignements

CHU Limoges

hospitalisation

☎ accueil : 05 55 05 67 55

hospitalisation de jour

☎ accueil : 05 55 05 66 62

Réseau Hématolim

hôpital réseau :

médecin réseau :



Document élaboré par Catherine Granet, IDE, Ludivine Levasseur, IDE,
et le Pr Dominique Bordessoule, chef de service.

Validé le 3 octobre 2005 par le Dr Stéphane Moreau, praticien hospitalier,
le Pr Dominique Bordessoule, chef de service et Dominique Vigier, cadre de santé.

Centre hospitalier universitaire de Limoges

2, avenue Martin Luther King - 87042 Limoges cedex

T é l . : 0 5 5 5 0 5 5 5 5 5

www.chu-limoges.fr



GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION DES ANTALGIQUES MORPHINIQUES A DOMICILE

Réseau Hématolim
Service d'hématologie clinique et de thérapie cellulaire
hôpital Dupuytren
chef de service : Pr Dominique Bordessoule



Hématologie clinique
et thérapie cellulaire





L'ensemble des équipes médicales et soignantes,
votre médecin traitant, votre infirmière libérale
sont à votre disposition afin de répondre à vos questions.

La douleur n'est pas une fatalité.

Où et comment ce traitement est-il délivré ?

Dans votre pharmacie habituelle, vous devez éventuellement vous munir d'une pièce d'identité.

Ce traitement est prescrit sur une ordonnance sécurisée.

La prescription médicale est limitée à :

- ▶ **14 jours** pour les formes transcutanées sauf avis médical
- ▶ **28 jours** pour les formes orales



Si vous êtes dans l'impossibilité d'aller chercher votre traitement à la pharmacie, quelle est la procédure à suivre ?

La personne de confiance qui va récupérer votre traitement, doit se munir d'une pièce d'identité et d'une procuration signée par vous, si elle n'est pas connue du pharmacien

Quelles sont les conditions de stockage à domicile ?

- ▶ Ces produits doivent être conservés impérativement hors de portée et de vue des enfants.
- ▶ Ce traitement est prescrit pour vous et ne doit en aucun cas être administré à votre entourage sans avis médical.
- ▶ Ne pas utiliser au-delà de la date d'expiration mentionnée sur l'emballage.



Que faire des produits lorsque votre traitement est terminé ?

Ne les gardez pas dans votre pharmacie familiale.
Rapportez-les à la pharmacie.



date	heure	nom du produit	évaluation douleur	observations - réactions

Comment évaluer votre douleur ?

- ▶ Pour aider votre médecin à équilibrer votre traitement, nous vous proposons de remplir ce tableau afin d'évaluer l'efficacité du traitement antalgique.

Ce tableau va vous permettre :

- ▶ De quantifier votre douleur par une échelle et de noter précisément le moment des pics douloureux
- ▶ De noter vos observations et réactions face au traitement, aux effets secondaires, le lieu de la douleur, votre ressenti, vos impressions

Echelle d'évaluation de la douleur

- ▶ 0 : Pas de douleur
- ▶ 1-3 : faible, peu de douleur.
- ▶ 3-5 : modérée, douleur moyenne.
- ▶ 5-7 : Forte, douleur importante.
- ▶ 8-10 : Extrêmement forte, douleur intolérable.

Pour vous aider

- ▶ Exprimez votre douleur librement.
- ▶ Ne cherchez à résister à votre douleur.
- ▶ Participer activement à l'évaluation de votre douleur en précisant la localisation, fréquence, durée, les circonstances d'apparition, et l'intensité.)
- ▶ Signalez vos périodes d'angoisse ou de déprime face à la douleur.
- ▶ Signalez toutes difficultés sociales et/ou professionnelles pouvant majorer votre douleur.

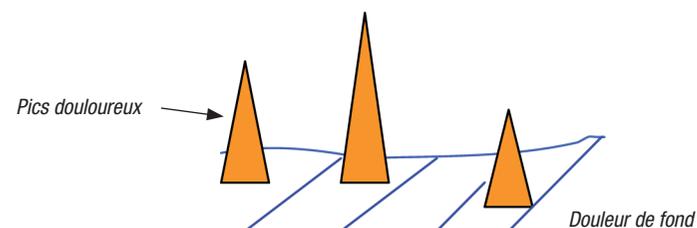
Comment utiliser votre traitement afin de mieux gérer votre douleur ?

Il est important de respecter scrupuleusement les doses prescrites et les horaires conseillés. Les traitements morphiniques se présentent sous différentes formes :

- ▶ en ampoules injectables principalement utilisée en milieu hospitalier
- ▶ en patch trans-dermique à coller sur la peau
- ▶ en gélules à prendre oralement

En pratique, votre médecin vous a prescrit deux types de médicaments ayant chacun une action complémentaire :

- ▶ Un traitement de fond à action prolongée à prendre en systématique pour une efficacité constante et durable.
- ▶ Un traitement des accès aigus à action immédiate appelé « inter dose » ou « dose de secours » à ne prendre qu'en fonction des pics douloureux.



Exemple : vous pouvez prendre des doses de secours lors

- ▶ d'accès douloureux inopinés et/ou spontanés, provoqués (lors des soins, toilettes, mobilisation, transports.....).
- ▶ d'accès douloureux de fin de dose juste avant la prochaine prise.

Les doses de secours ne sont donc pas prises systématiquement mais elles peuvent être prises autant de fois que le besoin s'en fait sentir.

**La seule restriction est le respect de l'intervalle de sécurité d'1 heure.
Ne pas dépasser 4 prises successives en 4 heures sans prévenir le médecin.**

Vous souffrez toujours ! Que faire ?

Contactez votre médecin si le nombre de doses de secours est égal à 4 par jour et que la douleur n'est pas suffisamment bien contrôlée : votre médecin adaptera votre traitement en augmentant les doses dans le même intervalle ou en changeant de médicament.



Votre médecin vous a prescrit un traitement sous une forme orale, et vous avez des difficultés à l'avaler. Que faire ?

- ▶ Vous pouvez vous renseigner auprès de votre pharmacien. Certaines gélules peuvent être ouvertes et les comprimés écrasés, mettez le contenu dans une cuillerée de yaourt ou compote au choix.
- ▶ Si vous n'avez pas pu absorber votre comprimé ou si vous l'avez vomi, il ne faut pas doubler la dose pour « rattraper » car la dose journalière doit être impérativement répartie en 2 prises, à 12 heures d'intervalle car le traitement ne fait effet qu'une demi-journée.



Que faire si vous vomissez votre gélule?

Si la gélule est intacte, et si le vomissement a eu lieu dans les 10 minutes après la prise de celle-ci, vous reprenez votre traitement. Sinon, vous prévenez votre médecin, afin qu'il réajuste avec vous.

Que faire si vous oubliez une prise ? Ou si vous vous trompez dans les doses ?

Ne prenez pas une double dose pour compenser celle que vous avez oubliée. Si la douleur réapparaît, prenez une dose de secours, comme pour les interdosages et prévenez votre médecin.

Appelez immédiatement votre médecin pour la conduite à tenir.

Que faire si vous prenez d'autres traitements ?

L'association avec d'autres médicaments doit systématiquement se faire avec l'accord de votre médecin, en particulier en cas de prise de somnifères et de médicaments contre l'anxiété.

Peut-on boire de l'alcool ?

L'alcool est vivement déconseillé. Il majore l'effet sédatif des antalgiques.



Que faire si vous devez voyager ?

Le transport des médicaments stupéfiants est réglementé. Pour partir à l'étranger, vous devez vous renseigner auprès de votre pharmacien afin qu'il vous indique les démarches à suivre en fonction de votre destination : les pays de l'espace européen et les autres. N'oubliez pas de vous munir :

- ▶ D'une autorisation de transport de votre traitement, délivrée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) du département d'exercice du médecin prescripteur. Valable 30 jours.
 - ▶ L'original de la prescription médicale.
- Chaque pays applique ces propres dispositions, vous devez vous renseigner auprès des ambassades ou des consultants du pays de destination.



- ▶ Beaucoup plus rarement, des cauchemars, des hallucinations peuvent survenir, parlez-en à votre médecin, soit il réduira les doses, soit il remplacera votre traitement par un autre dérivé.
- ▶ Des difficultés respiratoires ne sont que rarement observées mais un ralentissement de la fréquence respiratoire peut accompagner le contrôle de la douleur.
- ▶ **Par contre, votre vigilance peut-être perturbée : la conduite de tout engin motorisé (voiture mais aussi tracteur, deux-roues, outils de jardinage de type tondeuse ou taille-haie..., outils électriques de bricolage) peut être dangereuse.**

Attention ! Soyez prudent.

Vous craignez l'accoutumance à la Morphine ?

Ne vous inquiétez pas, après un traitement prolongé, l'arrêt se fera de façon progressive sous contrôle et accompagnement médical. L'accoutumance est une idée reçue justifiée des dépendances aux morphiniques consommés sans aucun contrôle médical.

Existe-t-il un risque d'impuissance ?

L'apparition d'une impuissance peut être due à différents facteurs, surtout la fatigue et le stress engendré par la maladie et les traitements. Parlez-en à votre médecin, l'impuissance n'est pas une fatalité et s'il n'existe pas de cause physique, il y a des traitements qui sont compatibles avec les morphiniques et la plupart des chimiothérapies.



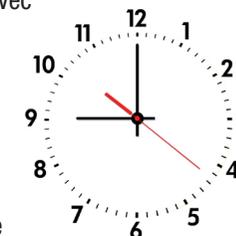
Votre médecin vous a prescrit votre traitement sous forme de patch transdermique, comment l'utiliser ?

→ Où appliquer le patch ?

- ▶ Appliquez le sur une zone du corps où les mouvements ne provoquent pas de pli de la peau, ni frottement avec les vêtements, de préférence la partie supérieure du corps : torse, partie interne du bras, ou sur toute autre partie de votre choix.
- ▶ La peau doit être propre, sèche, sans pilosité (poils coupés aux ciseaux et non rasés), non irritée, non irradiée.

→ Comment poser le patch trans-dermique ?

- ▶ Ouvrir le patch très soigneusement juste avant l'application, avec des ciseaux, sans le déchirer pour ne pas l'abîmer
- ▶ Détacher le film de protection sans toucher le côté adhésif du patch, puis l'appliquer immédiatement sur la peau en appuyant fermement pendant 30 secondes. Le patch doit être parfaitement collé le long des bords.
- ▶ Rincer vos mains à l'eau sans savon.
- ▶ Noter la date et l'heure de pose sur ce petit livret ou sur votre cahier de bord.



→ Quand faut-il changer le patch ?

- ▶ Changer le patch toutes les 72 heures
- ▶ Choisir chaque fois un endroit différent pour en coller un nouveau.
- ▶ Attendre plusieurs jours avant de remettre un patch sur un endroit déjà utilisé.

→ Que faut-il faire des patchs usagés ?

- ▶ Décoller le patch et le plier en 2, côté adhésif à l'intérieur,
- ▶ Le mettre dans la pochette de récupération fournie dans chaque boîte.
- ▶ Rapporter au pharmacien les patchs usagés ou non utilisés.



→ Que faire si votre patch se décolle et/ou tombe?

- ▶ S'il se décolle légèrement, appliquez un pansement adhésif sur les bords du patch pour le recoller.
- ▶ S'il s'est décollé plusieurs fois ou s'il est tombé, prévenez votre médecin ou votre infirmière qui vous indiquera la conduite à tenir selon la quantité d'utilisation du patch. Vous pouvez, en cas de douleur, utiliser une dose de secours en attendant le conseil de vos soignants.

Que faire si vous avez de la fièvre lorsque vous avez un patch ?

Une fièvre à 40°C augmente la diffusion du produit actif dans le sang ce qui peut entraîner la survenue d'effets indésirables et modifier la gestion de votre traitement.

- ▶ Contacter votre médecin en urgence, il adaptera si nécessaire votre traitement
- ▶ Surveiller votre température corporelle par voie buccale ou axillaire.



Peut-on se baigner avec un patch ?

Il est possible de se doucher ou de se baigner car le patch est résistant à l'eau. Toutefois, les bains chauds sont déconseillés. Pour renforcer l'adhésion du patch, vous pouvez appliquer un pansement semi occlusif dessus.



La vie de tous les jours

Ces médicaments entraînent souvent des effets secondaires nécessitant quelques précautions et conseils.

Si vous êtes constipé, que faire ?

La constipation est quasi-constante et immédiate. Elle ne cède pas à la poursuite du traitement. Un traitement laxatif préventif est systématiquement prescrit par votre médecin. Elle peut être limitée par un régime diététique approprié et une médication adaptée.

- ▶ N'hésitez pas à manger des fruits et légumes crus et cuits, frais et secs, pruneaux... mais aussi céréales... et ne vous privez pas de boissons, jus de fruits le matin à jeun de préférence.
- ▶ Prenez régulièrement les laxatifs prescrits par votre médecin même si votre transit est normal.

Si vous avez des nausées et vomissements, que faire ?

- ▶ Les nausées et vomissements sont possibles dans 1/3 des cas, et s'atténuent en 5 à 10 jours. Il ne faut pas arrêter le traitement à cause de ses effets.
- ▶ N'hésitez pas à prendre les traitements symptomatiques anti-nauséeux qui vous seront prescrits en cas de besoin.
- ▶ Il est possible de prendre des comprimés, des lyocs, des suppositoires ou éventuellement des injections.

Si vous êtes somnolent, si vous avez des cauchemars, peur d'une difficulté respiratoire : que faire ?

- ▶ Une somnolence peut survenir, essentiellement en début de traitement puis cède généralement en 2 à 5 jours.